

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du "JOURNAL."

LA FILLE SAUVAGE.

DEUXIÈME PARTIE.

XV

CHEZ LE LIÉUTENANT DE POLICE.

Regardez-moi bien, lui dit-elle à travers les ravages de l'âge et de la douleur, tu reconnaitras la passagère du Terrible, la comtesse de Flessigny, femme du comte Humbert... Oh! misérable! misérable! tu pouvais me prendre mon or et mes brillants, mes perles et l'Islas del Rey tout entière... mais ma fille, ma bien-aimée Dolores... cet enfant, cet ange laissé par toi dans la nuit au milieu des terreurs et des périls de la forêt!... ma fille séparée du reste des hommes, arrachée à la tempête pour être jetée dans la vie sauvage! Jamais, non, jamais tu ne saurais assez expier ce crime contre l'innocence et la maternité! J'ai pleuré jusqu'à devenir folle... la vie, j'ai souffert jusqu'à devenir folle... Eh bien! car Dieu est bon, Dieu me l'avait rendue, ma Dolores! J'allais l'étrangler sur mon cœur, mais toi aussi tu venais de reconnaître ta victime! Tu tremblais qu'elle se rappelât ton visage comme elle se souvenait d'une invocation naïve, et tu me l'as volée de nouveau, tu me l'as tuée peut-être... Parle! parle! où l'as-tu conduite? Si tu me la rends, si elle n'est pas morte, je pardonnerai, je demanderai la grâce. Ma fille! Laurent Cabaron rends-moi ma fille!

—Madame, répondit l'aventurier, je suis le comte Canélos et votre fille m'est inconnue.

En ce moment, les yeux de Flavienne tombèrent sur la cassette de saintal. —Oh! fit-elle, oseras-tu nier l'évidence? n'est-ce pas quand les preuves de ton crime sont là... sous mes yeux et sous les tiens?... Cette boîte de saintal, je te la confie; je te le crie; « Sauve Dolores et sauve la dot de l'orphelin... » La dot est gaspillée sans doute; qu'importe! je te demande que l'enfant... Avoue! avoue! je t'offre le salut; avoue! tout à l'heure je deviendrai implacable.

—Paul Avène, demanda M. d'Argenson au malheureux qui râlait, une clef la cassette Cabaron n'aurait-elle pas été cachée dans la cassette lors du naufrage du Terrible?

—Cette clef ne fut jamais en sa possession.

—Mais je l'ai, moi, je l'ai! s'écria Mme de Flessigny en portant les mains à son cou; lors de mon départ de l'Islas del Rey, mon mari la suspendit à une chaîne d'or qui ne m'a point quittée... La voici, monsieur; ouvrez la cassette.

Canélos devint très-pâle, mais il garda son sourire.

Le lieutenant de police fit tourner la clef d'or dans la serrure et le couvercle en se soulevant laissa voir sur leur lit de satin les brillants et les perles que l'aventurier conservait en cassette.

—La cassette était remplie jusqu'aux bords, dit Flavienne.

—Jusqu'aux bords, répéta Paul Avène comme un écho.

—Doutez-vous encore, monsieur d'Argenson? demanda l'amie de Mme d'Épinoï.

—Madame, répondit le lieutenant de police, mon opinion est faite; mais cela ne suffira pas.

—Ajouterai de nouvelles preuves, alors répliqua Flavienne dont le regard s'anima d'un éclat fébrile. Cet imposteur affirme que le coffret lui appartient, qu'il l'acheta d'un marchand chinois? défilez-le d'en ouvrir le double fond...

—J'ignore l'existence de ce secret, répondit Canélos.

—Je le connais, moi! répliqua victorieusement Flavienne.

Elle saisit la cassette, pressa de l'ongle une imperceptible ciselle, et un tiroir jaillit du petit meuble, laissant échapper à la fois des papiers jaunés et une grande miniature encadrée de diamants.

—Monsieur, dit Flavienne, voici mon acte de mariage avec le comte Humbert de Flessigny, le coloré de baptême de ma bien-aimée Dolores... voici mon portrait quand j'étais jeune et belle, alors que cet homme ne m'avait volé ni ma fortune ni mon enfant.

—Un autre noble femme! s'écria le lieutenant de police.

M. d'Argenson se tourna vers Cabaron.

—Avouez, lui dit-il, avouez!... peut-être la clémence royale descendra-t-elle jusqu'à vous.

—Je suis à la fois victime d'un vol et d'un

ne effroyable machination, répondit l'aventurier avec effronterie... Demain le duc d'Orléans lui-même viendra me réclamer au nom de son père dont je sauvai la vie... Depuis que cette cassette est sortie de mes mains, ceux qui ont résolu de me perdre ont pu en faire tel usage qu'il leur a convenu.

—C'est votre dernier mot? demanda le lieutenant de police.

—Le dernier, répondit l'aventurier d'une voix sifflante.

—Vous restez à la disposition de la justice.

—Votre Excellence me fait-elle grâce de la prison pour cette nuit?

La chambre voisine suffira, répondit M. d'Argenson. J'essaierai d'acquiescer mon devoir de juge à un reste de pitié.

Canélos s'inclina et sortit le front haut.

En passant devant Mme de Flessigny, il lui dit d'une voix hypocrite:

—Je vous plains bien sincèrement, madame.

M. d'Argenson resta seul dans son cabinet avec Paul Avène, Flavienne et Mme d'Épinoï.

—Persistez-vous dans vos aveux? demanda le lieutenant de police à Paul Avène.

—Je vais mourir, et je demande à les répéter devant un prêtre.

—Vous, madame, vous n'avez rien à changer à votre déposition?

—Voici mes preuves! fit-elle en désignant la miniature et les papiers.

—Rentrez à votre hôtel, madame, et, soyez-en sûre, votre légitime plainte aura satisfaction.

Paul Avène poussa un sanglot étouffé que Mme de Flessigny entendit; s'approchant du blessé, elle lui dit d'une voix amie:

—Dieu sera miséricordieux; je le prierai pour vous.

—Un prêtre! un prêtre! répéta le malheureux.

Son dernier mot fut:

—Demain... le témoin irrécusable.

Sa tête tomba sur sa poitrine, il venait de s'évanouir, et deux hommes de service l'emportèrent.

A peine le comte Canélos se trouva-t-il enfermé dans la petite salle qui lui était destinée pour prison provisoire qu'il se fit emporter du papier, de l'encre, et commença une longue lettre à l'adresse du duc d'Orléans. Dans cette lettre, à travers les protestations de son innocence, se faisait jour une crainte inavouée. Le tremblement du cœur, l'angoisse de la conscience et vibraient. Quand il relut cette missive ressemblant à une supplique désespérée, Canélos tressaillait à chaque ligne; sa culpabilité éclatait jusque dans ses réticences. Il déchira ce qu'il venait d'écrire, et, cachant son front dans ses mains, il demoura immobile jusqu'à ce que le jour en se levant le surprit dans son attitude pétrifiée.

D'un bond il fut debout, et traça seulement ces deux lignes sur la dernière feuille de papier qui lui restait:

Monseigneur,

J'ai sauvé la vie de votre père; je vous adjure de protéger mon honneur.

Comte CANÉLOS.

Un timbre se trouvait à portée de sa main; il sonna.

—Cette lettre à son adresse, fit-il.

M. d'Argenson n'avait guère passé une meilleure nuit que l'aventurier.

Les événements qui se multipliaient de puis la veille, et qu'il croyait de nature à relever son administration, le préoccupaient trop vivement pour lui permettre le sommeil. Il ne doutait pas que le prisonnier ne s'adressât au duc d'Orléans, comme le condamné signe un pourvoi en grâce.

La conduite du prisonnier dans cette difficile circonstance restait une énigme pour le lieutenant de police. Il déjeuna rapidement, afin de consacrer son temps à une affaire qui ne pouvait manquer de prendre les proportions d'une de ces causes qui font époque dans les fastes de la justice.

Il achevait une tasse de chocolat, quand son secrétaire, qui semblait depuis la veille aussi affaré que lui-même, entra discrètement.

—Votre Excellence peut-elle entendre un nouveau témoin?

—S'agit-il du comte Canélos?

—Oui, monseigneur.

Quel est ce témoin?

—Une femme aveugle arrivant de Mézières... Elle déclare que, prévenue il y a environ un mois par un ami de son fils que l'enfant qu'elle pleure depuis dix ans n'est pas mort, elle a fait la route à pied malgré sa cécité et son grand âge.

—Ce Paul Avène! fit M. d'Argenson; s'il en réchappe, je l'attache à ma police.

M. d'Argenson donna quelques ordres à son secrétaire, puis il fit signe d'introduire la vieille femme.

La pauvre créature avait encore vieilli, sa taille se courbait vers la terre, mais son visage, bien que ravagé par le chagrin, gardait de belles lignes et une expression pleine de noblesse.

—Excusez-moi, monsieur, dit-elle en pénétrant dans le cabinet du lieutenant de police, Dieu m'a grandement éprouvée, j'ai perdu mes yeux à force de pleurer... On m'a dit là-bas, à Mézières, que mon fils vivait, mon Laurent! Il faut que je le bénisse avant de mourir...

—Ce fils vous a quitté depuis longtemps, ma bonne femme?

—Depuis plus de dix ans, quand il partit avec la mignonne petite fille... Le bruit courut qu'une bande de voleurs les avaient tués tous deux pour s'emparer d'une cassette de diamants... Je l'ai pleuré, et j'ai de mandé à Dieu d'abréger ma vie de souffrances... Mais Paul Avène m'a rendu le courage avec l'espoir... Il m'a répété que vous me donneriez des nouvelles de mon Laurent, et je suis venue...

—Vous êtes aveugle, reprit M. d'Argenson; comment reconnaissez-vous votre fils?

—A la voix, monsieur, à la voix! cent personnes parleraient devant moi que l'accent de Laurent fut-il faible comme un souffle, que la vieille mère Marianou l'entendrait.

—Je serais curieux de faire cette expérience, répliqua M. d'Argenson.

—D'ailleurs quel intérêt aurais-je à vous tromper? demanda la vieille femme; dites-moi où se trouve mon fils... j'irai vers lui; je suis bien arrivée de Mézières à Paris... quelques rues ne sauraient m'effrayer.

—Vous l'attendrez ici, Marianou, et vous serez près de lui au plus tard dans une heure.

Le secrétaire comprit l'ordre du son maître; l'aveugle fut placée dans l'embrasure profonde d'une fenêtre sur laquelle un long rideau retomba, puis deux hommes allèrent chercher Canélos dans la petite salle qui lui servait de prison.

Un sourire se jouait sur les lèvres de M. d'Argenson; ce sourire inquiéta plus Canélos que ne l'eût fait une sévérité excessive.

—La nuit porte parfois conseil, lui dit le lieutenant de police d'une voix dont l'expression s'accordait avec la douceur du sourire; avez-vous réfléchi? entrez vous dans la voie des aveux?...

—J'ai dit la vérité, répondit l'aventurier.

—Vous persistez dans toutes vos allégations?

—Oui, monsieur, répondit Canélos.

—Sa voix! c'est sa voix! cria Marianou éperdue.

(A continuer.)

UNE QUESTION SOCIALE.

Parlant de ces gens qui courent les rues et mendient leur pain, le "Sorelois" écrit:

« Mais ce qui devient intolérable, ce sont ces nombreux mendiants et vagabonds, hommes, femmes et même enfants, individus, souvent dangereux et presque toujours en état de gagner leur vie, mais qui profitant de la liberté illimitée que l'on a accordée à la mendicité en ce pays s'en font un moyen d'existence, parcourent nos villes et nos campagnes, s'introduisant dans toutes les demeures, importunant les gens de leur rumeur, malpropre et malsaine, sans être inquiétés jamais par quoi que ce soit.

Celui-là, qui par une loi sage organiserait les secours à donner aux bons pauvres dans chaque localité en prohibant sévèrement la mendicité, nous délivrerait de cet état de choses, rendrait un service réel à sa patrie. »

Cette loi sage, confrère, est toute trouvée c'est l'évangile; cette organisation qui secourrait les pauvres est toute faite, c'est la Société St. Vincent de Paul!

Mais notre confrère va trop loin, lorsqu'il veut "prohiber sévèrement la mendicité."

Nous ne voulons, nous, que réprimer les abus, empêcher le vagabondage, ouvrir la voie à une charité sage et éclairée.

Il y a toujours eu des mendiants et il y en aura toujours. N'y aurait-il qu'un bienheureux Benoît Labre, pour nous faire respecter, sinon aimer la mendicité honnête, chrétienne, cela nous souffrirait pour nous la faire défendre et non la prohiber.

Ce qu'il faut prohiber, c'est la paresse avec son cortège de vices: l'ivrognerie, le blasphème, l'inconduite et la malpropreté.

La mendicité est respectable, le vagabondage est détestable.

Mais comment distinguer le pauvre honnête d'avec l'imposteur qui tend la main au nom de Dieu?

Voilà le noeud gordien de question. Et pourtant la chose nous paraît bien simple et bien facile? Établissez partout des conférences de St. Vincent de Paul, et la solution est trouvée.

Ce que les économistes, les socialistes, les

philanthropes ont en vain cherché cette société l'a réalisée dans toute la plénitude évangélique.

« La sage et sévère pauvreté—dit Louis Vauillot,—garde les pauvres dans leur maison, dans leur village, loin des séductions qui les enivreraient; elle les fatigue au travail, elle les endort d'un bon somme aux heures que Dieu fit pour dormir, et les réveille, contents et braves, aux heures que Dieu fit pour travailler. Ils sont naturellement humbles, sobres, laborieux. Leur vie s'écoule sans orgueil et sans délices, dans une mâle simplicité. Ils ne regrettent pas, à la mort, de quitter leurs meubles; ils ne laissent pas d'affaires en suspens, ils ont toujours su qu'il fallait mourir, et ce qui vaut mieux, ils ont toujours su que la mort nous appelle au jugement de Dieu. »

Voilà comment deviennent les pauvres que soutiennent et que consolent les membres de la société St-Vincent de Paul.

Veut-on savoir maintenant ce que l'illustre écrivain pense de cette société? Lisez:

« Les conférences de St. Vincent de Paul, dit-il, sont des réunions laïques où, sans distinction d'opinion, de position sociale ni d'âge, des chrétiens s'occupent du seul soin de consoler et d'assister les pauvres. Fondée à Paris, après la révolution de Juillet, par quel que étudiant, cette société de bonnes œuvres est aujourd'hui l'une de nos plus efficaces institutions de charité. Énumérer les sommes qu'elle a dépensées, les pauvres qu'elle a sauvés de la mort ou du désespoir, les orphelins qu'elle a recueillis, élevés, préservés du vice, ce ne serait révéler qu'une partie de ses bienfaits. Elle a secouru davantage peut-être ses propres membres, ces jeunes gens à qui elle a donné la sainte et sérieuse occupation d'être tout de suite des hommes de bien. La déférence les met en contact avec des esprits déjà mûrs, avec des cœurs généreux. Par le grand spectacle de la misère, elle les instruit des devoirs qu'ils sont tenus de remplir envers leurs semblables. Ainsi occupés, ils ne tardent pas à considérer sagement la vie. En même temps que les devoirs, ils en connaissent les plus nobles joies. Cette connaissance, ils l'acquiescent sans remords; il le fruit qu'ils en retirent, ce n'est pas l'égoïsme, c'est la charité. La famille se rassure, lorsqu'elle apprend que le fils exilé s'est enrôlé sous la bannière de St. Vincent de Paul; elle assure bien de sa conduite, de ses études, de son avenir, et elle a raison. »

Aussi le gouvernement français, si craintif envers tout ce qui est association, ou ap.arence d'association, a-t-il en le bon sens de ne point inquiéter les conférences de St. Vincent de Paul.

C'est un grand point. A nous canadiens d'introduire partout cette organisation de la charité chrétienne, pour soulager les pauvres, les moraliser, et déraciner les abus multiples qui se commettent dans nos camps, nos parcs des bonux déguillés, véritables faïnés et vagabonds, indignes de tout secours, et qui font la honte et le danger de la société.

Nous ferons connaître dans une prochaine feuille, la constitution de cette société, son fonctionnement, ses résultats partout où elle existe.

En attendant, il suffit de dire qu'elle a sa raison d'être dans le plus pauvre village, dans les campagnes les plus reculées tout aussi bien que dans les villes, car elle est établie sur la charité, et la charité est de tous les temps et de tous les lieux.

DEUX MARTYRS DE LA FOI AU XVIIÈME SIÈCLE.

La consécration des Rites vient de recevoir les pièces du procès de beatification de deux martyrs, le cardinal Fisher et Thomas Moore, le premier, chancelier de l'Université de Cantorbéry, le second, grand chancelier de la couronne d'Angleterre.

Il est opportun de remettre en lumière la vie et les vertus de ces grands hommes qui, au temps de Henri VIII, résistèrent aux empiétements du pape royal sur les droits du Vicaire de Jésus-Christ, et s'opposèrent usque ad sanguinis effusionem, au schisme déplorable par lequel la catholique Angleterre fut violemment séparée de l'Église.

Dans beaucoup de nations, la tyrannie des pouvoirs publics usurpe encore les droits de l'Église; l'État revendique de nos jours, comme en Angleterre sous Henri VIII, le domaine du Christ, ou plutôt, de certains peuples, l'État ou la faction qui prétend le personnifier, plus hardi que le roi Henri VIII, se divinise soi-même. A la place du culte de Dieu, on enseigne dans les écoles le culte de l'État; et les citoyens sont obligés d'accorder au parti dominant l'infailibilité et l'obéissance absolue dont on dépeuple l'Église.

En tout temps, l'exemple des martyrs a été salutaire, et les procès solennels qu'institue l'Église contiennent toujours les enseignements les mieux appropriés aux besoins de chaque siècle.

Jean Fisher naquit dans le comté d'York, en 1455. Chancelier de l'Université de Cantorbéry, il fut le précepteur de Henri VIII, qui plus tard le mit à mort. Comme Henri VIII préférait à ses desseins contre l'Église catholique par la suppression de quelques petits monastères, Fisher lui dit cet épilogue: « Vous demandez à la forêt une petite branche d'arbre pour faire un manche de cognée; et, quand vous l'aurez obtenue, vous vous en servirez pour détruire la forêt tout entière. » Une telle indépendance ne

pouvait plaire à l'ennemi de l'Église. Henri VIII fit emprisonner Fisher, son ancien maître.

Le Pape Paul III voulut donner au courageux défenseur des prérogatives de l'Église un témoignage d'honneur, et lui envoya le chapeau de cardinal.

A cette nouvelle, Henri VIII s'écria: « Qu'il lui envoie son chapeau quand il vaudra; je ferai en sorte qu'au jour où il arrivera, la tête à laquelle il est destiné soit séparée du corps. »

En effet, le procès fut instruit à la hâte, et le 21 juin 1535 la tête du nouveau cardinal tombait! Fisher avait dit quatre vingt ans. Toute sa vie avait été consacrée aux études théologiques, et ses œuvres firent encore des conversions, même après sa mort, entre autres celle du célèbre Chillingworth.

La vie du grand chancelier Thomas Moore ou Morus appartient à l'histoire. On sait avec quel éclat ses talents politiques brillèrent dans les conférences pour la paix de Cambrai.

Sa douceur et son équité, sa promptitude à décider les affaires, son intégrité absolue le rendirent populaire en Angleterre. A ses fils, qui lui de mandaient des charges, il répondit: « Mes fils, laissez-moi administrer la justice pour tous. De là dépend votre gloire et mon salut. Ne craignez rien; vous aurez toujours la meilleure part, la bénédiction de Dieu et celle des hommes. »

Il sortit plus pauvre qu'il n'y était entré de cette charge de grand chancelier, qui enrichit tant de titulaires.

Un tel homme ne pouvait longtemps garder la faveur d'un Henri VIII. Lorsque ce prince résolut de rompre les liens qui unissaient l'Angleterre à l'Église romaine, Thomas Moore abandonna sa charge. On ne put, sous aucun prétexte, ni par aucune menace, lui arracher le serment de suprématie absolue, même religieuse, qu'Henri VIII voulait imposer à tous les fonctionnaires.

Il fut en prison dans la tour de Londres. Ses amis le pressaient de céder lui disant: « Comment pouvez-vous être d'un avis contraire à celui du Grand Conseil d'Angleterre?—J'ai pour moi toute l'Église, répondit-il, qui est le grand conseil des chrétiens. »

A sa femme qui lui représentait que sa vie était nécessaire aux siens: « Combien ai-je encore d'années à vivre?—Plus de vi gt.— Et vous voulez que je change vingt ans contre l'éternité! »

Trois ans s'écoulèrent entre son incarceration et son supplice. Ce furent trois années de sa mort, il écrivait à sa fille: « Je brûle du désir de voir mes yeux se fermer dans la sainte cité de Cantorbéry. »

Henri VIII ne put l'amener à renier sa foi, lui fit trancher la tête le 6 juillet 1535, moins d'un mois après le martyre de Fisher. On l'avait exhorté à implorer la clémence du roi: « Je prie Dieu, dit-il, qu'il preserve tous mes amis d'une semblable clémence. »

Il fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéry, et sa dépouille fut transférée à la Salutation de la Vierge.

Ses œuvres sont remarquables. L'Utopie est un ouvrage d'imagination pure, comme l'Indique le titre. Mais sa "réponse à Luther" est l'un de ses éminents controverse, et son dialogue: "Quod mors pro fide fugienda non sit," l'œuvre d'un philosophe de la foi.

PUISSENT LES EXEMPLES DE CES GRANDS CATHOLIQUES inspirer aux fidèles cette foi active, héroïque, si nécessaire à l'heure présente.

Les martyrs ne manquent à l'Église en aucun temps. Aujourd'hui, l'Église a encore ses Apôtres qui témoignent par leur mort aux confins du monde civilisé de la foi catholique.

Mais ici, en attendant, un nouveau genre de barbarie menace l'Église. La tradition de Henri VIII n'est pas perdue. Il faut que les catholiques s'appellent, s'il le faut, à servir la foi, comme ont fait Fisher et Thomas Moore, usque ad sanguinis effusionem.

CATASTROPHE.—On mande de St-Jean de Terre-neuve:

Un accident est arrivé samedi soir à un trait de fret. Une vache qui se trouvait sur la voie fit dérailler le train et un char contenant un grand nombre de journaux fut renversé. Les individus nommés John Roche, Frank Barrow et Matthew Mercer ont été tués. John Rayn, William Medley et John Grant ont été gravement blessés; plusieurs autres l'ont été légèrement.

UNE CURIEUSE ÉPIQUE.—On mande de Sorel:

Un prisonnier s'est évadé de la prison, dans de curieuses circonstances. Comme le geôlier M. Mongeon, accompagné de sa femme, faisait l'appel nominal des prisonniers vers neuf heures du soir, l'un des prisonniers manqua de répondre à son nom, ce qui força le geôlier et sa femme de visiter sa cellule, laquelle est située à l'extrémité du corridor, à côté de l'escalier. Pendant ce temps là, le prisonnier qui s'était renfermé dans sa cellule, saisit l'occasion au bond, sortit au pas de loup, tourna la clef de la serrure et laissa à sa place dans la cellule, le geôlier et sa femme, qui étaient occupés à en frapper tous les coins. Leurs cris de détresse éveillèrent le matin l'attention du chef de la police M. Mountain, qui courut à leur secours. Le prisonnier court encore.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 27 NOVEMBRE 1882.

Nous en sommes toujours aux rumeurs politiques.

La plus en vogue dans le moment c'est la coalition ou plutôt l'entrée de MM. Mercier et Langelier dans le cabinet avec l'appui d'une fraction du parti libéral.

La Gazette et l'Événement plaident pour cette fusion des libéraux modérés avec les conservateurs-libéraux; c'est aussi du goût de l'Électeur. Quand on professe les mêmes idées, ça devient ennuyeux de se combattre indéfiniment pour de simples intérêts que l'on peut facilement concilier.

On parle aussi de la résignation de M. Mousseau et de sa nomination comme juge, ou même de son retour possible à Ottawa, M. Chapleau laissant la vie politique pour des raisons de santé.

Dans ce cas comme dans l'autre ce sont toujours MM. Mercier et Langelier qui sont désignés pour recueillir la succession. On ne parle des hons. Ross et de Boucherville que pour tenir leurs amis dans une naïve espérance, étant bien déterminé que l'on est à ne s'adresser à eux que dans le cas où toutes les autres combinaisons auraient raté. Ces Messieurs ont trop prouvé, dans la vente du chemin de fer, qu'ils tiennent à ce que la province passe avant les spéculateurs.

Voilà ce qui se dit; voilà comment chemine cette pauvre politique par le temps qui court.

Cela paraît être assez l'effet d'un système établi pour fatiguer l'opinion publique et lui faire accepter en fin de compte des choses inacceptables.

Le jeu n'est pas nouveau. Nous avons eu déjà de ces périodes chargées de rumeurs, et invariablement elles se sont terminées par des faits désastreux au point de vue de l'honneur et du bien du pays.

Quand une politique suit la voie droite et n'a pour but que le bien général, elle va son chemin le front haut, fière de la justice de sa cause, et ne se cache pas dans le dédale inextricable des rumeurs.

Il n'y a pas deux manières d'apprécier cette situation parfaitement anormale et qui provoque tant de nouvelles diverses et contradictoires.

On la barque politique est conduite à l'aventure par des gens qui ne savent ni ce qu'ils veulent ni où ils vont; ou bien l'on cherche à couvrir quelque projet ruineux que l'on aurait honte d'exposer à l'opinion publique sans avoir pris tous les moyens de le familiariser d'avance avec un état de chose que son devoir serait de condamner et de repousser.

ACTUALITES.

L'hon. juge Drummond est mort vendredi dernier à Montréal à l'âge de 70 ans. Il était à sa retraite depuis 1873.

Un incendie qui a éclaté, jeudi, à Québec, a détruit la fabrique de chaussures de M. Grant, dans le quartier Montcalm. Les pertes sont évaluées à \$100,000 dont la moitié seulement est couverte par des assurances.

La ville de Cincinnati est menacée d'une épidémie de petite vérole. On y demande instamment la réorganisation du service sanitaire. Les journaux disent que la ville est très sale et très insalubre.

A la suite d'une dépêche de l'ambassadeur espagnol à Paris, disant que la France craint beaucoup que le mouvement socialiste ne s'étende à l'Espagne, deux Espagnols ayant été arrêtés à Lyon, le gouvernement madrilène a résolu de prendre des mesures, conjointement avec la France, afin de supprimer l'agitation.

Les brefs pour l'élection fédérale du comté de Joliette sont émanés. La présentation aura lieu le 30 courant et la votation le 7 décembre. M. Guilbeau se présente de nouveau.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs, sur une série d'excellents articles relatifs à la société St-Vincent de Paul, dont nous commençons la publication sur notre première page. Nous les reproduisons de notre excellent confrère de l'Union des Cantons de l'Est.

On dit que l'hon. M. Chinic va laisser son fauteuil au Sénat, pour des raisons de santé probablement, et qu'il sera remplacé par M. S. J. Lamontagne, riche marchand de Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé.

M. Capmael, du bureau météorologique de Toronto, fait des préparatifs à l'observatoire de Québec, pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, le six décembre. La première phase du phénomène sera visible pour nous à 9.40 heures du matin, et la dernière à 3.02 heures de l'après-midi.

L'Unità Cattolica publie une lettre adressée par S. S. le Pape Léon XIII, en

date du 17 septembre, à Mgr l'évêque d'Ancone, pour remercier Sa Grandeur du soin qu'elle prend de défendre les intérêts catholiques de la province d'Ancone.

Le Saint-Père "touché des maux qui dérivent de la mauvaise presse, engage les catholiques de cette région à s'unir à leur évêque pour fonder un journal catholique, afin de défendre, au moyen de la vérité et de la doctrine catholique, la foi, la religion et les bonnes mœurs contre les attaques quotidiennes de l'erreur."

(L'Univers, 27 oct. 1882.)

Mme Caillavan, la prétendue sorcière agréée par le gouvernement français pour découvrir des trésors à la cathédrale de Saint-Denis, prétend continuer ses fouilles malgré la défense du primicier du chapitre. Elle dit posséder un traité qui lui donne le droit de démolir les murs et de déplacer les tombes des rois de France. Tous les journaux sans exception avoient qu'un ministère qui chasse les religieux et protège les "sorcières" est grotesque.

Le Journal de l'Instruction Publique.

On lit dans la Vérité: A notre tour, et pour appuyer les observations du Journal des Trois-Rivières, nous avons un très grave reproche à formuler contre le Journal de l'Instruction Publique.

Il se vend, dans une certaine librairie de Montréal, un ouvrage infâme, intitulé: "Histoire de l'Éducation et de l'Instruction, par le Dr Frédéric Dittes, 1ère édition, Genève et Paris 1879." L'auteur de cet ouvrage est un protestant allemand. Pour donner une idée du caractère détestable de ce livre nous croyons devoir en publier quelques extraits. A la page 110 on lit:

"En tout, le clergé chrétien procédait ainsi qu'ont procédé de tout temps les prêtres et les confesseurs: ils ont d'abord hâté, puis paralysé le développement des peuples. Aussitôt que les hommes étaient préparés pour l'Église au moyen de certaines institutions, ils devaient simplement persister dans leur croyance et se soumettre aveuglement à l'autorité de leurs pasteurs."

Et à la page 126:

"324 DE L'IMPORTANCE PÉDAGOGIQUE DE LA RÉFORME DE L'ÉGLISE.

"La réforme de l'Église, au 16ème siècle, entreprise presque en même temps dans l'Allemagne centrale (par Luther) et dans la Suisse (par Zwingli) fut aussi une réforme entière de l'école..."

"La domination de l'Église au moyen âge, fit l'homme imputable, passif et mort spirituellement... La hiérarchie romaine supprimait l'esprit du christianisme et le caractère fondamental de la nation germanique. Il est du mérite de la Réforme de les avoir fait valoir de nouveau tous deux..."

"Le nouvel esprit (de la Réforme) pénétra tous les domaines de la vie, et ses propagateurs reconnurent dans une éducation réglée de la jeunesse, la base indispensable de la régénération du peuple."

Et plus loin, à la page 130:

"Luther, de beaucoup le plus grand réformateur de l'Église, et, en même temps, pédagogue de premier rang, était issu d'une modeste famille."

A la page 128:

"On comprend pourquoi dans des pays protestants la culture générale du peuple fut plus développée que dans des pays catholiques et pourquoi les protestants ont exercé une plus heureuse influence, que les catholiques, sur tous les domaines de la vie intellectuelle, surtout dans la science et dans la poésie.

"Notons aussi l'importance particulière de la décision qui abrogea l'état dénature du célibat des ecclésiastiques. Luther, en se mariant, rétablit la vie de famille et, par suite, développa la vocation générale pédagogique."

Nous demandons pardon au lecteur de ces citations immondes; mais le temps est venu de parler à bouche ouverte. Si le scandale arrive, malheur à ceux qui l'arrive, et non à ceux qui le dénoncent pour l'empêcher de grandir.

Eh bien! ce livre infâme est en vente dans une librairie catholique de Montréal et EST ANNONCÉ DANS LE DERNIER NUMÉRO DU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (numéro de novembre 1882, page 251). Voilà la propagande malsaine que fait l'organe des instituteurs catholiques de la province. Et nous savons que plusieurs de ces instituteurs catholiques achètent ce livre abominable et d'autres semblables!

N'avions-nous pas raison de considérer comme hasardeuse l'assertion du Courrier de Montréal, que "nos instituteurs, Dieu merci, sont tous catholiques!"

L'organe des instituteurs catholiques de la province se faisant ouvertement le propagateur d'un livre scandaleux, d'un livre hérétique, d'un livre infâme, voilà certain spectacle peu édifiant. Mais on en verra bien d'autres avant bien longtemps.

Et le Monde nous dit de ne pas "alarmer inconsidérément les consciences catholiques!"

N'avons-nous pas raison de crier au loup?

Les dépenses de la République française.

Nous trouvons dans les journaux français la statistique suivante qui est de nature à édifier les partisans des institutions démocratiques. Elle atteste surtout de la voracité des républicains et de leurs succès à piller le trésor de la nation.

La monarchie de Louis XVI dépensait 500 millions par an.

L'empire de Napoléon 1er coûtait 800 millions.

La Restauration pourvoyait à tout avec 1 milliard.

Louis-Philippe exigeait 1 milliard et demi pour le budget ordinaire.

Sous Napoléon III, les dépenses ordinaires se réglaient avec 1 milliard 600 millions.

Le budget de la République touche à 4 milliards de crédits ordinaires.

Toutes les autres dépenses publiques ont suivi la même progression en dix ans de paix.

Avec les dépenses départementales et communales, les dépenses atteignent le chiffre fabuleux de 5 milliards.

Depuis 1870, 57 millions sont dépensés de plus chaque année, rien que pour le traitement et appointements des fonctionnaires.

La dette publique de la France est présentement de 32 milliards.

Si cela continue, une banqueroute est inévitable.

Il résulte de ce qui précède que la République actuelle coûte à la France:

Six fois plus que le roi Louis XVI.

Quatre fois plus que Napoléon Ier.

Trois fois plus que la restauration.

Deux fois plus que Louis-Philippe.

Une fois plus, enfin, que Napoléon III.

"Si ce régime devait durer, disait au mois de mars dernier, le Temps journal républicain, il n'y aurait plus de finances possibles en France. Ce laisser aller en matière budgétaire est déplorable. Il doit absolument disparaître, ou ce sera la fin de nos finances."

Poursuite contre une Banque.

MM. Champagne et Cornellier, avocats de Montréal, ont reçu instruction d'intenter des procès judiciaires contre la "Banque de Saint-Jean," pour la discréditer et faire annuler sa charte.

La poursuite sera faite sous forme de pétition au Ministre de la Justice, demandant l'examen des rapports soumis au gouvernement par la banque, en même temps qu'une pétition au Procureur-Général de la Province, demandant d'instituer des procès judiciaires contre les directeurs de la banque, pour maladministration et soumission de faux rapports.

La pétition au Ministre de la justice allègue que le capital souscrit devait être de \$500,000, dont on paierait quarante pour cent, avant de commencer les opérations, et qu'on n'a pas rempli cette clause.

Les directeurs de la banque disent que la poursuite est intentée sur l'instance de personnes qui veulent une vengeance, parce que la banque les a poursuivies dernièrement. Ils nient les accusations portées contre eux et espèrent que le public n'ajoutera pas foi à ces accusations.

Courrier de Montréal.

NOUVELLES LOCALES.

La fête religieuse d'hier a été une des plus brillantes qui aient jamais été célébrées en cette ville.

Nos amateurs de "l'Union musicale," Dames et Messieurs, avaient fait sous la direction de R. P. Garceau et de M. l'organiste Marchand, d'immenses préparatifs pour chômer dignement la Ste Cécile; leurs efforts ont été couronnés d'un splendide succès.

A l'office du matin à la cathédrale, comme à l'office du soir à la Paroisse, le chant et la musique ont été ravissants.

Nous n'entrerons pas dans le détail des morceaux de fanfare, de chant et d'orchestre avec accompagnement d'orgue, qui formaient le programme que nous avons déjà publié; chacun mériterait à justes titres des éloges particuliers, mais le magnifique succès de l'ensemble, résultat d'une pensée commune et du généreux dévouement de tous, nous dispense de la faire.

Cette magnifique démonstration musicale et religieuse que nous devons à "l'Union Musicale" est une nouvelle preuve que la société est digne au plus haut degré des chaleureuses sympathies et des encouragements du public trifluvien.

Un éloquent sermon de circonstance a été donné par le Révd Mess. Cloutier, à l'office du matin.

Le petit vapeur à hélice qui doit faire la traverse du fleuve entre cette ville et Ste Angèle a partir du 1er décembre prochain est passé ici vendredi en route pour Sorel où il doit subir quelques réparations.

Le steamer "Wearmouth" qui vient de périr sur les îles de la Magdeleine est le même qui a pris un chargement en cette ville dans le cours de l'été. Tout l'équipage a péri excepté quatre matelots.

Vendredi il est tombé une épaisse couche de neige qui paraît fixée au sol d'une manière permanente.

Le magnifique cadran solaire du Séminaire de cette ville est maintenant terminé. Son couronnement surmonté d'une croix dorée, porte l'inscription suivante: "A solis ortu usque ad occasum laudabile nomen Domini." Sur celui du Couvent des Ursulines on lit: "Dies sicut umbra." Ces deux inscriptions sont parfaitement appropriées et contiennent chacune un profond et salutaire enseignement.

FAITS DIVERS.

AUX ÉTATS UNIS.—Le Nord rapporte l'histoire d'un jeune homme de Saint-Jérôme qui s'était engagé à prendre aux belles paroles d'un employé américain. A force d'instances, il obtint de son père la permission et l'argent nécessaire pour se rendre au Nevada. Il lui fallut \$100 pour le prix du passage et \$50 pour l'hébergement.

Le voilà donc arrivé au pays de ses rêves aux mines du Nevada, où la fortune devait l'attendre et combler tous ses desirs. Là, il s'engagea au prix de \$50 par mois, outre sa pension. Le salaire lui paraissait extraordinaire et il en attendait merveille. Mais voici bien une autre histoire. Au bout d'un mois il s'aperçut que les dépenses d'entretien absorbaient presque tout son salaire. Il fallait payer \$ pour une mauvaise paire de bottes qui ne durait que quinze jours. Les autres articles étaient en proportion.

Comme on le pense bien la déception fut cruelle. C'est alors que ce jeune homme comprit toute la valeur de ce qu'il avait laissé au pays et la sagesse des colons qui s'enfouaient dans la forêt. Comme l'enfant prodige, il tourna son regard vers la maison de son père et les cantons du Nord. Après avoir travaillé pendant cinq mois et demi au milieu de pleurs et de larmes, il réussit de faire une épargne de \$100 et se remit en route pour le Canada. Il y arriva avec "quinze sous" dans sa poche, n'ayant pas même pu conserver sa valise qui passa comme son argent pour les frais du voyage. Il dit à qui veut l'entendre qu'on ne l'y reprendra plus.

L'ÉVADE DE SOREL REPRIS.—Montréal, dit le Monde, est la grande sorcière où viennent se faire pincer les neuf-dixièmes des voleurs filous, escrocs de tous genres de la puissance du Canada. Le dernier qui est venu terminer au milieu de nous son odyssée est Chs. Bricaud.

Ce garçon est voleur par profession par goût, par tempérament et quelque fois par nécessité. Il possède une fertilité d'imagination, une adresse et un sang-froid qui fait le désespoir des policiers.

Au commencement d'octobre dernier, il acheta une charge de pommes de terre sur le marché Bonsecours et fit conduire la charge au coin des rues Migaoune et St-Dominique, chez M. Beaucave, épicière. Il avait mis le cultivateur sous l'impression qu'il était chez lui, et après lui avoir dit de l'attendre à la porte, il entra, vendit les pommes de terre à M. Beaucave et les fit décharger dans la cave.

Pendant cette opération il se fit remettre le prix de la vente, par l'épicière et il disparut.

Le cultivateur floué, vint se plaindre à la police.

Quelques jours après il jouait ce qu'il appelle le même tour à propos d'une charge d'avoine qu'il vendit ainsi à M. D'Arcevoir au coin de la rue Lagache et de la rue Montcalm.

D'après la description du voleur, les officiers de police soupçonnèrent le fameux Chs. Bricaud, mais il n'était plus à Montréal.

Ce matin, le détective Laporte rencontra Bricaud sur la rue Amherst: il tenta de se sauver mais il fut empoigné et conduit au poste. Il déclara d'abord qu'il venait d'Ottawa, mais pressé de questions il avoua arriver de Sorel.

A la fin, on reconnut qu'il était le prisonnier dont nous avons raconté hier la curieuse évasion.

Il s'informa immédiatement si Monsieur et Madame Mongeon avaient été remis en liberté.

Bricaud a déjà passé cinq ans dans le pénitencier.

A Sorel, il subissait une condamnation de trois mois pour avoir volé \$20 à un de ses cousins.

UNE BARBE PHÉNOMÉNALE.—Adam Kirpen, de Chicago, qui possède la plus longue barbe de l'univers, est âgé de 66 ans, a 5 pieds onze pouces de hauteur, et malgré son âge, il offre le type parfait d'un robuste allemand. Il a amassé et s'exhibant en public, une fortune considérable, ce qui ne l'empêche pas de vendre sa photographie sous prétexte de gagner son pain. Sa barbe a actuellement près de 12 pieds de longueur, et pour sortir dans la rue, il l'enroule autour d'une espèce de ceinture de cuir qu'il se passe dans le cou. Il la laisse croître depuis 22 ans.

Des son enfance, il fut manifesté que Kirpen allait devenir un second Esaü. A 11 ans, il était obligé de se raser, et à 14 ans il était déjà gratifié d'épais favoris. Lorsqu'il entra dans l'armée allemande comme artilleur, ses moustaches avaient une longueur de trois pieds, et il était aussi embarrassé pour prendre ses repas que Victor Emmanuel lui-même qui, dit-on, nouait les siennes derrière la tête pour manger. Il était alors choyé du beau sexe, à titre de curiosité sans doute, et les officiers de son régiment lui accordaient de nombreuses faveurs dont il était redevable à ses moustaches.

Ce ne fut qu'à son arrivée en Amérique, qu'il laissa sa barbe croître en liberté. Lorsqu'elle eut atteint une longueur de 5 pieds, il la coupa et la vendit pour \$75 à un musée de Chicago. Depuis lors, il ne la coupa plus. Les poils de cette barbe phénoménale sont comme les branches d'un arbre; à une certaine distance de la racine, ils se divisent et se subdivisent jusqu'en douze.

Le steamer Relief de la compagnie de sauvetage va commencer les travaux et on espère renflouer facilement le vaisseau de guerre Phoenix, échoué à l'île du Prince-Édouard.

L'opération est bien simple. Deux pontons d'une capacité de deux mille tonnes chacun, seront placés de chaque côté du bâtiment, et seront ensuite submergés jusqu'à un niveau de la mer. Alors on passera sous le bâtiment des chaînes de deux pouces et demi de circonférence dont les extrémités seront attachées aux pontons que l'on videra avec des pompes, et à mesure qu'ils monteront, la frégate montera avec eux.

Un employé de chemin de fer nous raconte un petit drame qui aurait commencé d'une manière assez tragique, dans une paroisse le long du chemin de la ligne du Grand-Tron, pour se terminer par une scène comique à la station de Richmond. C'est un sauvage qui aurait enlevé une jeune fille, et une fois rendu à Richmond, se serait fait ravir l'objet de ses amours. Deux jeunes gens qui avaient des doutes sur la prétendue union de l'homme des bois avec la jeune fille pâle s'avisèrent de lui jouer un tour à leur façon. A Richmond, il faut attendre le train souvent pendant quelques heures. De sorte que les fugitifs se promenaient de long en large sur la plate-forme. A un moment venu, les deux jeunes gens s'approchèrent du sauvage et sans plus de formalités, lui mirent chacun la main sur l'épaule en disant: "Nous sommes détectives et vous êtes notre prisonnier." En entendant prononcer ces mots, notre sauvage fit un bond en avant et prit sa course dans la direction du bois. Depuis on ne l'a pas revu et peut-être court-il encore! Les succès avaient dépassé les espérances des frères improvisés et il fallait voir s'ils étaient de leur aventure qui a servi de thème à la conversation des voyageurs durant le reste du voyage. On installa la jeune fille dans un hôtel et le lendemain elle reprit le chemin du toit paternel, qu'elle n'aurait jamais dû abandonner.

Les faveurs dorées de la fortune qui se manifeste par la loterie de l'État de la Louisiane sont tombées sur Washington, et au dernier tirage mensuel, deux citoyens de South Washington se sont trouvés possesseurs d'un cinquième chacun du grand lot.—\$75,000. Une bonne nouvelle se répand parfois aussi vite qu'une mauvaise, et avant que les possesseurs du numéro sorti se doutassent de leur bonne fortune ils étaient félicités par leurs voisins et amis. L'un d'eux était M. Gwynn Hevis, inspecteur de la salubrité publique, et l'autre M. W. L. Lewis, attaché à la Cooperative Ice Company. Ils avaient chacun un cinquième d'un billet entier qui a payé \$30,000 pour les deux.

Un reporter du "Star" s'est rendu auprès de L. Lewis pour voir l'air et le ton d'un homme qui venait de gagner \$15,000 avec \$1. M. Lewis se trouvait chez lui; il venait de rentrer du wharf, où il vaquait à son occupation habituelle. C'est un homme âgé d'environ trente-cinq ans, sobre et laborieux.

Une scène émouvante s'est passée au cours d'une des dernières représentations de la ménagerie Silva, à Liège.

Une femme attachée à l'établissement circulait le long des cages en dedans de la barre de protection. Au moment où elle arrivait devant la loge du tigre royal, celui-ci, passant une patte à travers les barreaux, la saisit à l'épaule, et la tirant à lui, essaya de la mordre. Heureusement, elle portait un lourd vêtement d'hiver recouvert d'un gros châle, et ni la gaffe, ni la dent du tigre ne lui firent de mal.

Pourtant elle ne pouvait se dégrager, et le tigre se tenait contre les barreaux avec une force invincible. Il avait l'air de paier pour la saisir à la gorge lorsque deux employés accoururent. L'un d'eux saisit la patte du tigre et essaya de la maintenir; l'autre se mit à le frapper sur le museau. L'animal renâcla bon.

Tout à coup quelqu'un cria que le tigre se saisissait. Une patte se saisit les spectateurs qui se mirent à faire un escalade dans les cages et les cages.

Enfin, voyant que le tigre ne lâchait pas prise, les hommes se mirent à travailler les uns les autres, et se mirent à faire perdre connaissance, tandis qu'un quatrième venait à l'encontre de la patte menaçante; ils firent si bien qu'ils délivrèrent la victime, en laissant dans la gaffe de l'animal qu'un lambeau de vêtement. La bête avait résisté avec tant de force, que l'une de ses griffes était brisée.

MERES, ET NOURRICES.—Employez le sirop des enfants du Dr Coderre, préparé avec l'approbation des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Ce Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, dentition douloureuse, insomnie, toux, etc.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BANQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 